



Séparation, calcul de ma pension, j'angoisse+++

Par Marie4321

Bonjour à tous,

Mon mari souhaite lancer une procédure de séparation de corps et de biens à la rentrée. Ses revenus sont de 6200 euros par mois et je suis sans emploi depuis 27 ans (durée de notre mariage car je me suis occupée de nos 6 enfants, majeurs aujourd'hui).

Avez vous une idée de combien je peux demander comme pension alimentaire pour moi ?

Et, si mes 3 fils, majeurs mais étudiants, vivent avec moi, combien je peux avoir en plus ?

L'argent, ou plutôt le manque d'argent m'angoisse terriblement.

Merci de m'avoir lu.

Bonne journée

Marie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Voici un simulateur qui peut donner une idée.

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire[/url]

Vos enfants majeurs ont droit pour eux mêmes à une pension s'ils sont sans ressources, qui leur sera versée. S'ils habitent chez vous, ils doivent contribuer à la vie courante (loyer charges alimentation etc)

Tant que vous n'êtes pas divorcés (seulement séparés) le devoir de secours entre époux s'applique.

Ensuite, ayant consacré votre vie à élever vos enfants vous pourriez toucher une prestation compensatoire (pas "pension") qui est généralement versée en une seule fois.

Consultez un avocat.

Par Marie4321

Merci beaucoup pour votre réponse,

En fait, dans mon cas, il n'est pas question de divorce mais de séparation de corps et de biens.

J'ai donc, normalement, droit à une pension qui rentre dans le devoir de secours mais je me demande à combien elle peut s'élever, sachant que je n'ai ps travaillé pour que mon mari puisse mener sa carrière de militaire, dont 10 ans dans la legion étrangère et 9 déménagements. Son salaire s'élève à 6000 euros par mois et j'ai peur de n'avoir que 300 ou 400 euros de pension pour vivre.

J'ai rendez vous avec un avocat à la rentrée mais xette question du montant de la pension me hante.

Belle journée

Par vivi2501

bonjour

Vous pouvez prendre un rendez-vous pour avoir une consultation gratuite avec un avocat en contactant la maison de la justice et du droit de votre département